

QUESTION 6

Auteur PLR, par Xavier Mottet
Objet Accès au registre foncier en ligne

Les données du registre foncier sont actuellement disponibles par le système d'information Intercapi. Les notaires, géomètres, teneurs de cadastres et administrations disposent d'un droit d'accès et peuvent donc consulter le registre en ligne.

Conclusion

Quand est-ce que ces droits seront étendus aux institutions au sens de l'article 28 al. 1 let. b de l'Ordonnance fédérale sur le registre foncier?